

Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon

**Rapport d'observations définitives en date du 19 novembre 2009
(Lycée DHUODA, GARD)**

Exercices 2001 et suivants

**Délibérations de la chambre : 6 janvier 2009 (observations provisoires)
11 septembre 2009 (observations définitives)**

**Réponses aux observations provisoires : ordonnateur : néant,
ancien ordonnateur : néant.**

**Réponses aux observations définitives : ordonnateur : néant,
ancien ordonnateur : néant.**

Document devenu communicable le 10 décembre 2009

Rapport d'observations définitives n° 096/1227 du 19 novembre 2009

LYCEE DHUODA A NIMES (30)

Exercices 2001 à 2006

1- LA SITUATION FINANCIERE DU LYCEE DHUODA	2
1-1 La situation financière du lycée : le compte principal	2
1-2 La situation financière GRETA.....	5
2- LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DU LYCEE DHUODA	6
3- LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE DU GARD.....	6
4- LA PLATE-FORME DE MUTUALISATION ET DE GESTION DES REMUNERATIONS.....	8

*Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon
Rapport d'observations définitives : Lycée Dhuoda à Nîmes (30)*

Aux termes de l'article L.211-8 du code des juridictions financières « l'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».

La chambre régionale des comptes a examiné la gestion du lycée Dhuoda à Nîmes pour les exercices 2001 à 2006.

1- LA SITUATION FINANCIERE DU LYCEE DHUODA

Le lycée DHUODA est également l'établissement support du GRETA Nîmes Camargue.
Le budget du GRETA recouvre en fait 3 entités :

- le GRETA stricto sensu ;
- une plate-forme de mutualisation des rémunérations ;
- un centre de bilans.

1-1 La situation financière du lycée : le compte principal :

Lycée DHUODA (compte principal)	2003	2004	2005	2006	2007
1ère section : Fonctionnement					
<u>Dépenses :</u>					
Service général	767 372,49	760 293,18	3 127 410,96	785 647,63	859 851,48
Service spéciaux	1 033 194,13	1 297 780,60	1 175 229,11	1 559 081,38	1 280 687,59
TOTAL des dépenses	1 800 566,62	2 058 073,78	4 302 640,07	2 344 729,01	2 140 539,07
<u>Recettes :</u>					
Service général	735 966,80	724 390,03	3 047 214,97	832 290,20	894 912,86
(dont c/744 subv, collectivités pub)	361 468,46	347 362,42	417 342,72	430 521,97	446 238,50
Services spéciaux	1 025 121,15	1 290 229,15	1 226 546,23	1 615 997,98	1 289 524,63
TOTAL des recettes	1 761 087,95	2 014 619,18	4 273 761,20	2 448 288,18	2 184 437,49
RESULTAT de l'exercice	-39 478,67	-43 454,60	-28 878,87	103 559,17	43 898,42
2ème section : investissement					
Dépenses	295 334,08	89 776,01	2 434 640,09	166 018,80	97 749,24
Recettes	298 236,05	81 391,57	2 503 206,31	178 060,78	67 968,25
RESULTAT de l'exercice	2 901,97	-8 384,44	68 566,22	12 041,98	-29 780,99
Fonds de roulement					
variation au cours de l'exercice	-36 576,70	-51 839,04	39 687,35	115 601,15	14 117,43
Montant en fin d'exercice	225 527,13	173 688,09	213 375,44	328 976,59	343 094,02
(soit en nombre de jours de fonctionnement)	46	31	18	48	57

On constate qu'en 2005 pour la section de fonctionnement et d'investissement une très forte augmentation tant au niveau des dépenses que des recettes. Il s'agit en fait de la passation des écritures de régularisations nécessaires pour mettre en conformité l'inventaire général et la comptabilité générale.

Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon
Rapport d'observations définitives : Lycée Dhuoda à Nîmes (30)

Au terme de l'exercice 2005, le fonds de roulement ne représente plus que 18 jours de recettes de fonctionnement contre 31 à la clôture de l'exercice 2004. Néanmoins cette situation s'améliore puisque à la fin 2007 le fonds de roulement est équivalent à 57 jours de recettes de fonctionnement.

Les charges

SERVICE GENERAL		2005	2006	2007
chapitres				
A1 : activ. éducatif	pédago (RE GEN)	77192,25	44 991,09	79 017,57
A2 : activ. éducatif	pédago (RE SPE)	10 268,19	11 086,66	9 431,67
B : viabilisation		24 521,00	237 627,26	221 102,33
C : entretien		97 211,35	99 387,60	163 184,96
D : autres charges générales		2 491 772,31	166 470,03	145 415,01
F : aides et transferts		209 445,16	226 082,99	241 699,94
TOTAL service général		3 127 410,96	785 647,63	859 851,48
Service Spéciaux				
chapitre				
J1 : enseign. technique		140 474,09	183 733,13	131 631,14
J2 : stages form. en entreprise		2 369,40	1 293,91	1 026,67
J 31 : projets artist ou culturel		0,00	6 423,63	2 109,87
J 38 : autres projets		235,00	955,00	874,59
N1 : fonds de vie lycéenne		3 869,95	3 994,90	2 041,80
N2 : actions d'animation		122,70	néant	néant
N3 : voyages échanges		10 112,67	13 957,65	10 377,93
R2 : serv. annexe héberg.		612 833,13	626 237,62	708 895,34
R81 : actions d'insert profession		40 473,40	129 369,49	114 858,67
R 82 : section d'apprentissage		278 888,59	345 046,66	néant
R 83 : reprographie		42 176,35	47 189,10	52 223,38
R 84 : plate forme technologique		43 673,83	200 880,09	252 762,80
R 85 : point MEDIATICE		néant	néant	3 885,40
TOTAL service spéciaux		1 175 229,11	1 559 081,38	1 280 687,59
TOTAL 1^{ère} section		4 302 640,07	2 344 729,01	2 140 539,07
comptes				
opérations en capital				
1391	subv,équipement	1 543 917,78	néant	néant
1398	autres sub, invest	704 766,80	néant	néant
215	install,techniques	151 460,90	150 464,63	73 716,25
2181	Inst gén ag amenag	néant	néant	3 542,55
2182	matériel de transport	0,00	7 200,00	néant
2183	matériel de bureau et inform	9 872,36	8 354,17	20 161,05
311	denrées	10 035,69	néant	329,39
313	matières d'œuvres	2 646,61	néant	néant
3212	fuel	11 939,95	néant	néant
TOTAL 2ème section		2 434 640,09	166 018,80	97 749,24

Le chapitre R 84 comptabilise en recettes et en dépenses les produits et les charges de la plate-forme technologique du Gard. A compter de 2006 les CLAT (cellules locales d'animation technologique) ont été supprimées et le lycée Dhuoda est devenu le support du nouveau dispositif plate-forme technologique qui doit rassembler les activités gérées auparavant par les deux dispositifs.

Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon
Rapport d'observations définitives : Lycée Dhuoda à Nîmes (30)

Les produits

Service Général		2005	2006	2007
Chapitres				
70 : ventes prestations de services		24 213,31	18 525,76	17 218,17
741 : sub. état		213 799,85	233 163,65	250 195,21
744 : sub. collect publ		417 342,72	430 521,97	446 238,50
75 : autres prod gest courante		137 858,37	140 879,36	169 877,91
76 : produits financiers		5 313,35	7 779,20	11 306,70
77 : produits exceptionnels		2 248 687,37	2 120,26	76,37
TOTAL service général		3 047 214,97	892 990,20	894 912,86
services spéciaux				
chapitres				
J1 : enseignement technique		162 972,13	187 659,68	139 108,50
J2 : stages form en entreprise		2 369,40	1 293,91	1 026,67
J31 : projet artist ou culturel		0,00	8 326,35	2 109,87
J38 : autres projets		235,00	955,00	874,59
N2 : actions d'animation		122,70	0,00	0,00
N3 : appariements voyages		10 112,67	13 957,65	10 377,93
R2 : serv annexe héberg (hors G S)		641 652,21	679 227,67	710 255,02
R81 : actions d'insertion profession		40 473,40	129 369,49	114 858,67
N1 : fonds de vie lycéenne		3 869,95	3 994,90	2 041,80
R82 : sections d'apprentissage		278 888,59	345 046,86	0,00
R83 : service de reprographie		42 176,35	47 189,10	52 223,38
R84 : autres produits annexes		43 673,83	200 880,09	252 762,80
R 85 : point MEDIATICE		0,00	0,00	3 885,40
TOTAL services spéciaux		1 226 546,23	1 615 997,98	1 289 524,63
TOTAL 1ere section		4 273 761,20	2 448 988,18	2 184 437,49
comptes	opérations en capital			
1311	sub. invest état	29 105,74	114 425,73	26 050,09
1312	sub. invest région	64 942,48	néant	26 050,08
13181	prod vers lib taxe app	55 873,08	29 632,85	15 495,23
13185	fonds commun serv. héber	7 367,36	néant	néant
205	concessions droits similaires	547,24	néant	néant
215	install tech mat outil	2 300 967,67	néant	néant
216	collections	726,27	néant	néant
2182	matériel transport	néant	néant	néant
2181	inst gén ag aménagt	18 189,21	néant	néant
2183	matériel de bureau et inform	10 654,21	néant	néant
2184	meublier	14 833,05	néant	néant
311	denrées	néant	9 846,50	néant
313	matières d'œuvres	néant	1 584,72	372,85
3212	fuel	néant	22 570,98	néant
TOTAL 2ème section		2 503 206,31	178 060,78	67 968,25

Il est à noter que les recettes tirées de la taxe d'apprentissage ne sont pas négligeables. Elles reflètent les bonnes relations existant entre le lycée Dhuoda et son environnement socio-économique.

Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon
Rapport d'observations définitives : Lycée Dhuoda à Nîmes (30)

Produit de la taxe	2003	2004	2005	2006	Evol 2003-2006
	131 486	175 067	196 425	201 564	53,29%

source : comptes financiers 2003 à 2006

1-2 La situation financière GRETA

1-2.1 Une hausse importante des charges et des produits durant la période contrôlée :

DEPENSES	2003	2004	2005	2006	2007	Evol. 2003-2006	Evol. 2003-2007
H1-frais personnel	1391 924,09	1 696 544,56	1 665 993,86	1 698 480,13	1 699 670,00	22,02%	22,11%
H2-frais pédagogiques	54 710,20	75 742,35	66 579,55	93 081,86	109 922,00	70,13%	100,92%
H3-frais locaux	29 404,09	32 862,02	41 504,25	30 053,30	35 657,00	2,20%	21,27%
H4-frais de déplacement	4909,35	6 942,29	9 063,48	10 077,90	10 579,00	105,27%	115,49%
H5-frais généraux	204 416,53	217 211,52	248 919,40	225 819,02	249 047,00	10,47%	21,83%
L81 (oul 83) centre de bilans	0	0	0	110 578,19	174 359,00	0	
L82-plate-forme	0	0	170 597,49	408 276,21	484 141,00	139,32%	
ZD-dépenses en capital	5386,05	32 196,67	98 399,04	3 460,56	48 228,00	-35,74	795,42%
TOTAL dépenses	1 690 750,31	2 061 499,41	2 301 057,07	2 579 827,17	2 811 603,00	52,58%	66,29%

RECETTES	recettes 2003	recettes 2004	recettes 2005	recettes 2006	recettes 2007	Evol 2003-2006	Evol 2003-2007
70-ventes	1 627 496,40	2 190 848,30	2 199 922,53	2 150 570,48	2 321 584,00	32,14%	42,65%
741-subventions état	0	0	0	40 692,73	0,00		
744-subventions coll. publ	44 650,18	49 614,27	34 004,98	23 000,00	23 000,00	-48,49%	-48,49%
75-autres produits	131 517,34	203 680,46	23 481,12	61 432,82	32 942,00	-53,29%	-74,95%
76-produits financiers	néant	1 818,15	3 563,07	12 427,68	18 622,00		
77-produits exceptionnels	8 522,41	17,76	41 282,38	26 940,23	38 204,00	216,11%	348,28%
L81-centre de bilans	0	0	0	106 452,63	190 532,00		
L82-plateforme de mutualisation	0		170 597,49	408 276,21	484 141,00		
ZR-recettes en capital	0	0	49 261,00	1 666,56	0,00		
TOTAL recettes	1 812 186,33	2 445 978,94	2 522 112,57	2 831 459,34	3 109 025,00	56,25%	71,56%

Source : comptes financiers de 2003 à 2006

Jusqu'en 2006, année où a été créé un compte L81 au sein du GRETA, la comptabilité du centre de bilans n'était pas distinguée sous un compte spécial.

Or, le décret du 2 octobre 1992 relatif aux bilans de compétences précise que les prestations de bilan sont à mettre en place dans le cadre de « structures identifiées exclusivement destinées à la réalisation des bilans de compétences et d'actions d'évaluation ou d'orientation en matière professionnelle » et que ces activités sont à suivre « en comptabilité de façon distincte ». La circulaire n° 93-284 du 28 septembre 1993 précise quant à elle que « La gestion s'effectue nécessairement dans le cadre de la formation continue au moyen d'un service spécial pour l'EPL, support du GRETA ».

Une telle présentation indifférenciée était en outre un obstacle à une information complète des instances délibérantes du lycée Dhuoda.

1-2.2 Le chiffre d'affaires du GRETA stricto sensu est durant la période contrôlée en hausse constante ; l'évolution relative des charges et des recettes explique sa bonne santé financière.

Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon
Rapport d'observations définitives : Lycée Dhuoda à Nîmes (30)

Chiffre d'affaires des établissements actifs du GRETA de 1999 à 2007

CA	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
TOTAUX	1 494 288,00	1 376 632,00	1 347 863,00	1 529 147,00	1 695 260,00	2 105 346,00	2 220 211,00	2 298 658,00	2 467 259,00
Etablissements actifs	10	9	13	13	13	12	13	17	18

Il est à noter que ce GRETA présente la caractéristique de devoir aux entreprises l'essentiel de ses recettes. En 2007, l'activité se répartit en effet de la manière suivante :

- Entreprises : 63,6% ;
- Participants : 3,4% ;
- Etat : 15,4% ;
- Collectivités Locales : 17,6%.

Dès lors, le GRETA de Nîmes est moins tributaire que d'autres des bouleversements intervenus dans les politiques d'Etat et régionales.

2- LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DU LYCEE DHUODA

Les diverses instances de l'établissement (conseil d'administration, conseil inter-établissements, commission des personnels du GRETA) sont régulièrement réunies.

En revanche, les procès-verbaux du conseil d'administration sont souvent lacunaires. Si la désignation de secrétaires de séance peu au fait des questions administratives ; (enseignants, élèves) peut expliquer ce constat, l'importance des questions traitées et la consultation le plus souvent réglementairement prévue du conseil d'administration, justifient la plus grande vigilance sur ce point de la part de l'ordonnateur et de l'agent comptable.

3- LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE DU GARD

L'article 18 ter de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 prévoit que « les lycées d'enseignement général et technologique ainsi que les lycées professionnels peuvent assurer par voie de convention des prestations de service à titre onéreux en vue de réaliser des actions de transfert de technologie ».

Les plates-formes technologiques (PFT) existent depuis 2000. Chaque plate-forme est supportée par un lycée technique et peut être constituée de plusieurs lycées associés ou départements d'IUT.

En Languedoc-Roussillon, des cellules locales d'animation technologique ont d'abord été créées. Elles ont été ensuite absorbées par les PFT et, parallèlement, la gestion jusque-là assurée par un lycée de Montpellier, a été remise au lycée siège de chaque PFT. Ainsi, le lycée Dhuoda est chargé de la gestion de la plate-forme technologique du Gard depuis le 1^{er} janvier 2006 et a repris les moyens humains de la CLAT.

De ce fait, les PFT du Languedoc-Roussillon supportent des charges de personnel importantes.

En application du texte précité, une convention est signée entre les différents partenaires de la PFT : le conseil régional, le conseil général, la DRIRE, l'Europe à travers les fonds européens (FSE, FEDER). Les entreprises signent ensuite des conventions de prestations de transfert de technologie.

Dans le cas présent une « convention constitutive de la plate-forme technologique » a été signée le 25 mars 2002 par les proviseurs des lycées Dhuoda à Nîmes, les Eyrieux à Bagnols-sur-Cèze, Dumas et Frédéric Mistral à Alès, agricole à Rodilhan, le directeur de l'IUT de Nîmes, en présence du recteur également signataire.

*Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon
Rapport d'observations définitives : Lycée Dhuoda à Nîmes (30)*

Cette convention est, aux termes de son article 13, conclue pour une durée de 6 ans à la date de la signature: elle est donc caduque depuis le 25 mars 2008. L'autorité académique souhaite que préalablement à son renouvellement soit engagée la réorganisation de l'ensemble des plates-formes technologiques, y compris géographique, au regard de leurs antennes. Le processus étant maintenant engagé, une nouvelle convention devrait rapidement être signée.

La convention ne permet pas pour autant d'assurer la pérennité du financement. Dès lors, la PFT dépend de subventions annuelles alors qu'elle assume des dépenses de personnel permanent.

Ainsi, le budget prévisionnel 2008 de la PFT du Gard est de 286 200 € :

• Les recettes correspondantes ne sont assurées qu'à hauteur de 29 000 € par les entreprises. Pour le reste, elles sont ainsi ventilées :

- conseil régional :	65 103
- conseil général :	12 000
- DRIRE :	45 220
- fonds européens :	126 585
- rectorat :	12 292
- conventions entreprises :	25 000

• En dépenses, le personnel représente naturellement le poste le plus important :

- les charges de personnel : 248 668 € : 4 enseignants (2,33 postes gagés) sont détachés sur le dispositif et 3 personnes (1,95 ETP) sont recrutées par contrat pour des tâches administratives ;

- Autres : 37 512 €.

Il est à noter que des dépenses d'équipements destinés à la plate-forme technologique n'apparaissent pas dans ce budget. Elles sont financées par ailleurs dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. Ainsi, en 2008 un pôle thermographie infrarouge et un logiciel de calculs thermiques de bâtiments ont été acquis d'un montant total de 64 423 € financés par la région et le rectorat ; il convient d'ailleurs de préciser que ces matériels sont également utilisés dans le cadre de la formation initiale et continue.

Ce fonctionnement est aujourd'hui menacé, en l'absence de labellisation de la PFT.

Les plates-formes technologiques font l'objet d'une procédure de labellisation par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en application d'un cahier des charges. Le label est accordé pour 3 ans sur avis de la commission nationale de labellisation des structures de transfert et de diffusion de technologies régie par le décret 2008-50 du 15 janvier 2008. L'avant-propos du cahier des charges précise : « une fois ce label obtenu, et ce pour une durée de 3 ans, la structure pourra bénéficier de subventions de l'Etat pour réaliser ses projets ».

La PFT du Gard n'a pas été labellisée en 2008. Le ministre dans son courrier en date du 15 avril 2008 justifie ainsi la décision prise : « ... la demande de labellisation PFT est non recevable dans la mesure où les activités menées au sein de votre structure ne correspondent pas à celles exigées dans le cahier des charges des PFT. La commission vous invite à choisir une thématique et à déposer un nouveau dossier correspondant au cahier des charges dans un an ».

Effectivement, la PFT du Gard annonce une grande polyvalence : mécanique, électrotechnique, maintenance industrielle, imprimerie (sérigraphie), informatique (maintenance des réseaux), génie civil. L'article 6 de la convention constitutive prévoit même « tout autre appui technologique dont le besoin se révélerait dans son champ géographique d'activité ».

Certes, les pré-requis à la labellisation définis par le cahier des charges du mois d'avril 2008 (point 4-1) sont les suivants :

- identification d'un domaine technologique spécifique ;
- existence d'une convention entre les partenaires de la PFT faisant clairement apparaître la contribution des différents établissements ;
- implication forte de la structure dans des formations initiales.

Néanmoins, le cahier des charges du mois d'août 2007, applicable au moment de la demande de label ne mentionnait pas de pré-requis à la labellisation des PFT même si leur définition au point 2 du cahier des charges, « objet et champ de la labellisation » précisait que « la PFT quant à elle a pour mission d'organiser sur un territoire le soutien apporté à la modernisation des entreprises par les établissements d'enseignement : les LEGT et LP, les établissements d'enseignement supérieur et les structures publiques ou privées disposant de plateaux techniques identifiés autour d'une thématique commune ».

Cette problématique est particulièrement délicate en Languedoc-Roussillon du fait de l'existence d'une charte des plates-formes technologiques signée le 4 décembre 2001 par le recteur, le président du conseil régional, le DRRT, le DRAF, et deux présidents d'Université. En effet, cette charte ne mentionne pas l'obligation de choix d'une thématique, évoquant seulement l'« adéquation entre la demande des PME-PMI locales et la (les) thématiques de la PFT ».

Au surplus, le cahier des charges national d'août 2007, qui a servi de base de travail à la demande de labellisation cite cette charte parmi les cinq textes et documents de référence nationaux. Elle ne figure plus dans le cahier des charges de mars 2008.

La plate-forme technologique du Gard se trouve par conséquent dans une situation particulièrement précaire à la fin de l'exercice 2008.

Aussi bien le Président de la région que le Recteur relèvent qu'en dépit de conclusions positives de l'AFNOR, les règles, qui ont prévalu au moment de la demande de labellisation, ont été modifiées alors que les dossiers étaient déjà déposés ; ce qui explique l'absence de labellisation de la PFT du Gard. L'exercice 2008 s'est cependant soldé par un résultat équilibré incluant notamment des prestations facturées en progression sensible par rapport aux exercices précédents.

S'agissant des concours publics au financement de la structure, tant la région que l'académie ont manifesté leur intention de revoir leur financement en raison notamment du retrait de la DRTT en 2009. Elles estiment également que des économies des charges de structure doivent être réalisées.

4- LA PLATE-FORME DE MUTUALISATION ET DE GESTION DES REMUNERATIONS

Le lycée Dhuoda héberge une plate-forme technologique et une section d'apprentissage devenue le 1^{er} janvier 2006 un CFA public ; aussi appartient-il à l'établissement d'assurer la rémunération des personnels intervenant dans ces cadres.

Le GRETA rémunérant également des personnels administratifs et enseignants contractuels et vacataires, il a paru efficient que l'agent du GRETA chargé de ces tâches les assure également pour le compte du CFA et de la plate-forme technologique.

En ce sens, conformément à une délibération du conseil d'administration du Lycée Dhuoda, une convention a été signée par le chef d'établissement avec le GRETA dont l'article 2 prévoit que « l'établissement mutualisateur facturera à l'établissement adhérent le coût des rémunérations, charges sociales et fiscales comprises » et l'article 6 que « en contrepartie de ce travail, l'établissement mutualisateur facturera 5% des sommes gérées (*rémunérations et charges sociales et fiscales*) à l'établissement adhérent ».

Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon
Rapport d'observations définitives : Lycée Dhuoda à Nîmes (30)

Ainsi, depuis l'exercice 2005, apparaît dans les comptes du GRETA un service L82 « plate-forme de mutualisation des rémunérations », et l'on constate en 2007 que la contribution des établissements adhérents au service général du GRETA atteint 22 936,48 €.

Ce dispositif original de mutualisation couvre de fait une grande partie du coût de la rémunération de l'agent du GRETA chargé de ce travail à la fois pour le GRETA, la plate-forme et le CFA ; ainsi, au fur et à mesure de la montée en charge du CFA, la prestation versée au GRETA devrait augmenter jusqu'à se révéler fortement bénéficiaire pour celui-ci.

La chambre recommande que le prix de la prestation facturée soit à l'avenir proportionné au coût du service rendu, ce qui serait plus conforme au principe de mutualisation. En outre, la complexité de la réglementation et de la gestion des rémunérations de personnels aux statuts très variés rend indispensable qu'au sein du GRETA de Nîmes un second agent soit formé à cette mission.

Délibéré à la chambre régionale des comptes de Languedoc Roussillon, le 11 septembre 2009.

Réponse de l'ordonnateur aux observations définitives en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières : l'ordonnateur en fonction n'a pas fait parvenir de réponse à joindre au présent rapport.